

ECOLE DOCTORALE DU PACIFIQUE (ED 469)

INSCRIPTION DOCTORAT 2022-2023

- Date d'ouverture : **Jeudi 1^{er} septembre 2022 à 08h00**
- Date de clôture : **Lundi 31 octobre 2022 à 12h00**

Le dossier d'inscription complet et signé doit être envoyé par mail à l'Ecole Doctorale du Pacifique (EDP) ecole-doctorale@upf.pf. Renseignements par téléphone au 40 803 923 (uniquement le matin).

Pour tout dépôt de dossier d'inscription au-delà de la date de clôture, il faudra préciser le(s) motif(s) du retard dans le document [Autorisation_inscription_EDP_2022-2023](#) à l'attention du Président de l'UPF.

ADMISSION EN 1ERE ANNEE DE DOCTORAT

1. Pour être inscrit en doctorat, **le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master**, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche.
2. Avant toute démarche, le futur doctorant doit **prendre contact avec un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches (HDR)** susceptible de devenir leur directeur de thèse. Cette première étape est déterminante dans la mesure où c'est avec votre potentiel directeur de thèse que vous pourrez définir votre sujet de thèse et vos travaux de recherche (lieux et calendrier, en présentiel et/ou en distanciel).
Pour être inscrit à l'EDP à l'UPF, votre directeur de thèse doit appartenir à l'une des **structures de recherche de l'UPF** : <https://www.upf.pf/fr/les-equipes-de-recherche>

MSHP	Directeur : Pr Eric CONTE
UMR EIO	Directeur : Dr Jean-Claude GAERTNER
GDI	Directeur : Pr Damien MOUREY
EASTCO	Directrice : Pr Rodica AILINCAI
GEPASUD	Directeur : Pr Jean-Pierre BARRIOT
GAATI	Directeur : Dr Roger OYONO

3. Les 4 formulaires 2022-2023 complets et signés à renvoyer à l'EDP :

Signatures obligatoires pour chaque document	Candidat	Directeurs de thèse	Directeur de l'unité de recherche
Autorisation_inscription_EDP_2022-2023	X		
Convention_formation_EDP_2022-2023	X	X	X
Charte_des_theses_EDP_2022-2023	X	X	X
Formulaire_STEP_declaration_initiale_2022-2023	X	X	
Pièces à fournir par le candidat			
Copie du passeport ou de la Carte National d'Identité (recto/verso)			
Photo d'identité numérisée			
Attestation de couverture sociale (carte CPS, carte VITALE...) les étudiants de moins de 26 ans (entre le 1er septembre 2022 et le 31 août 2023) ne pouvant fournir un justificatif de protection sociale, conforme à la réglementation, doivent obligatoirement s'affilier à la « CPS étudiante » au moment de leur inscription administrative.			
Copie des attestations et diplômes de MASTER ou équivalent			
Copie des relevés de notes de MASTER			
Justificatifs d'obtention de bourses, CIFRE ou autre financement (le cas échéant)			
RIB (si le candidat va bénéficier d'un contrat doctoral avec l'UPF)			

4. L'EDP se charge de faire suivre les formulaires pour visa au Directeur de l'EDP et au Président de l'UPF.

Les candidats pour une thèse à temps partiel et les candidats pour un contrat doctoral à l'UPF seront préalablement auditionnés par une commission ad hoc.

5. Le candidat en doctorat pourra effectuer le paiement des frais d'inscription **uniquement après l'autorisation du Président de l'UPF**. L'EDP informera le candidat de la décision prise et des modalités de règlement.
6. L'inscription en doctorat à l'UPF est définitive **après le paiement des frais d'inscription et la saisie finale du dossier par l'EDP**. L'EDP remettra au doctorant son certificat de scolarité et sa carte d'étudiant.
7. Les bénéficiaires des contrats doctoraux de l'UPF seront contactés par la Direction des Ressources Humaines de l'université pour la signature de leur contrat uniquement après finalisation de leur inscription. L'EDP se charge d'envoyer à la DRH le certificat de scolarité et le RIB du doctorant.

Veillez contacter l'Ecole Doctorale du Pacifique (EDP) pour toute information complémentaire
- par mail : ecole-doctorale@upf.pf.
- par téléphone au 40 803 923 (uniquement le matin).